

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 avril 2007
 (convocation du 16 avril 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPPRAT Christophe, M. DUTIL Silvine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
 M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00
 M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55
 M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques
 M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
 M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
 M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30
 M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
 M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
 M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
 Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00
 M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35
 M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
 M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
 M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
 M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
 M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
 M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
 M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
 M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
 Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
 M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique
 M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
 M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
 Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
 M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
 M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

Mission tramway - Développement du réseau des Transports en commun en site propre - Etude de faisabilité du tram train du Médoc - Marché à Procédure Adaptée - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux souhaite lancer une étude de faisabilité pour la réutilisation d'emprises ou de plateforme ferroviaire appartenant à Réseau Ferré de France (RFF), sous gestion déléguée à la SNCF, pour la circulation de tramways de l'agglomération Bordelaise vers les communes de Bruges, Blanquefort et Parempuyre.

Cette étude complètera une réflexion menée par la Région Aquitaine en partenariat avec notre Communauté, le Conseil Général, l'Etat et la Communauté Européenne, RFF et la SNCF, concernant le Système de Transport de l'Ouest de l'Agglomération Bordelaise (STOAB) utilisant la voie ferrée de ceinture de l'ouest de l'agglomération et la ligne ferroviaire du Médoc.

Il est en effet proposé de compléter l'étude dite STOAB par un chapitre concernant la faisabilité d'installation d'une ligne de tramway, entre la gare Saint Louis à Bordeaux et les communes de Blanquefort et Parempuyre, dans les emprises ferroviaires, ou en limite de celles-ci, en parallèle de la voie unique actuellement existante. Suivant les résultats techniques et financiers de cette étude, on pourrait alors comparer les avantages et inconvénients d'un tram-train évoluant sur le réseau ferroviaire dédoublé entre Ravezies et Blanquefort, ou d'un réseau tramway en débranchement de la ligne C, fonctionnant en voie unique construite en parallèle du réseau ferroviaire.

La faisabilité de ce second scénario permettrait de répondre à court terme aux besoins de déplacements des habitants du Médoc, tout en préservant l'évolution de ce système vers un tram-train à plus longue échéance.

Ce projet a été inscrit au CPER Aquitaine 2007-2013 (action 6-4).

A terme, ce réseau prolongé, à partir du pôle intermodal de Ravezies, ou Cracovie à Bordeaux, par une ligne de transport en commun en site propre vers la rive droite de la Garonne, via le pont Bacalan-Bastide, pour desservir les quartiers de Bordeaux Bastide,

bas Cenon et bas Floirac suivant des tracés à déterminer et qui pourraient être exploités en première phase par des bus ou des systèmes adaptés.

L'étude de faisabilité devra donc apporter des réponses administratives, juridiques, techniques et financières, visant à vérifier la pertinence d'une solution tramway en voie unique en parallèle du réseau ferroviaire sur le tronçon gare Saint Louis/Parempuyre.

Afin de réaliser cette opération, il convient de lancer un marché de prestations intellectuelles dont les missions porteront sur :

- une approche domaniale et juridique permettant la juxtaposition de réseaux ;
- la faisabilité technique d'une telle solution ;
- les possibilités en terme de capacité de transport, offre, fréquence ;
- les aménagements induits par l'une ou l'autre des solutions et notamment les possibilités d'échanges intermodaux ;
- les possibilités d'exploitation de réseaux parallèles, en particulier au niveau des stations ;
- les conséquences pour la sécurité des usagers des deux réseaux ;
- une estimation des coûts d'investissement ;
- une proposition de planning de réalisation.

A cet effet, un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été élaboré. Le délai de l'étude est de 5 mois, et son coût estimé à 150 000 € HT.

Le montant de ce marché, estimé au dessous des seuils de marché formalisé, permet de recourir à une procédure adaptée avec négociations.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Dossier de Consultation des Entreprises, comprenant le projet de marché, est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Mission Tramway.

Cette dépense sera imputée au budget annexe transports, programme TC CRB D320, compte 20301.0001, années 2007 et 2008.

Aussi, considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver le programme de cette étude de faisabilité ;
- entériner le Dossier de Consultation des Entreprises.

et autoriser Monsieur le Président :

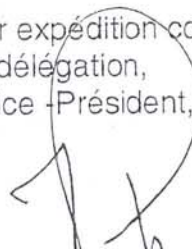
- à signer le marché à intervenir avec le candidat qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à la consultation sous forme de procédure adaptée ;

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice-Président,



M. ALAIN CAZABONNE

Le Service de Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

22 MAI 2007